

UNDT/2013/096, Shaia

Décisions du TANU ou du TCNU

L'augmentation de 11% des salaires de l'ambassade des États-Unis à partir de juin 2008 a été correctement pris en compte dans les calculs, mais l'augmentation de 2010 est tombée en dehors de la plage de données pour la collecte et la prise en compte des données pour l'examen de 2010. Il n'y avait aucune preuve de mauvaise motivation ou de violations des règles et directives pertinentes par l'administration.; L'administration n'a violé aucune des dispositions du manuel lorsqu'elle a pris la décision concernant les enquêtes sur les dépenses familiales. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a utilisé les critères corrects pour décider si une allocation de conjoint doit être créée. Il n'y avait pas de motif pour justifier l'interférence du Tribunal dans l'exercice de cette discréction.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté le montant des augmentations de salaire accordées aux membres du personnel du système commun des Nations Unies en Irak, y compris à la Mission d'assistance des Nations Unies en Irak (UNAMI).

Principe(s) Juridique(s)

Ce n'est pas pour le tribunal de remplacer son pouvoir discrétionnaire à celui de l'administration. Le rôle du tribunal est d'examiner la décision administrative qui a été contestée et d'évaluer si les règles et règlements applicables se sont appliqués et s'ils ont été appliqués de manière juste, transparente et non discriminatoire. Le tribunal peut examiner l'exercice de tout pouvoir discrétionnaire.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Shaia

Entité

MANUI

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2011/042

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

3 Jul 2013

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Salaire

Échelles salariales

Droit Applicable

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

- ICSC Règles de procédure
- ICSC Statut

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.)

- ICSC/57/R.15

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2011/4

Règlement du personnel

- Article 3.1

TCNU Statut

- Article 8